TL 1180
f

CONSEIL DE L'EUROPE
COMITÉ DES MINISTRES

DÉCLARATION

SUR LE TIMOR ORIENTAL

(adoptée par le Comité des Ministres le 26 novembre 1991, lors de sa 89e Session)

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe réuni à Strasbourg le 26 novembre 1991 a adopté la déclaration suivante:

1. Dans le cadre de leur souci commun du respect des droits de l'homme, les ministres ont condamné vigoureusement le massacre que les forces armées indonésiennes ont commis récemment au Timor oriental contre des civils désarmés, en tuant et blessant plusieurs dizaines de personnes.

2. Ils demandent instamment au Gouvernement de l'Indonésie qu'il soit mis fin immédiatement aux violations des droits fondamentaux de l'homme commises par ses forces armées et policières contre la population du Timor oriental, et qu'une enquête impartiale soit menée sur ces événements, sous contrôle international.

3. Les ministres réaffirment leur appui à un règlement équitable, global et internationalement acceptable de la question, dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies, prenant en compte aussi la nécessité de défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et le plein respect des intérêts légitimes ainsi que des aspirations de la population de ce territoire.